

N/REF : 23/06/2026 8H49 C:025438 I:34800
V/REF : osmil808589032
V/Email reçu le Mardi 23/06/2026 a 8H49

**SDC 'Village Olympique E'
C/ FONCIA ECHIROLLES
46, AVENUE DE GRUGLIASCO
38130 ECHIROLLES**

IMMEUBLE : VIL.OLYMPIQUE E(Cop)
1-3 R.LACHENAL/11a17 DUHAMEL
2 PLACE LIONEL TERRAY
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 09 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 2 TERRAY - PARTIES COMMUNES
M VASSAIL *0635234594* LGT 32 (17 RUE DUHAMEL) M HAMPIA NSELE
-0652730322* (15 RUE DUHAMEL)

MOTIF : INTERVENIR POUR COLONNES EVACUATIONS BOUCHEES

Donneur d'ordre : Mme j. ben ammar

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 06/07/2026 A 13H00:
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M.VASSAIL
DEBOUCHAGE EVACUATION EVIER AU FURET MECANIQUE
CONTROLE BON ECOULEMENT
REPLI CHANTIER

INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M.HAMPIA NSELE
A NOTRE ARRIVÉE L'ÉVACUATION CUISINE ÉTAIT DÉBOUCHÉE
CONTRÔLE D'ÉCOULEMENT OK
REMARQUE : FUITE AU NIVEAU DE LA PIPE WC RECEMMENT INSTALLÉE

OBSERVATIONS : AH COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 09/07/26 A 00H10 JANNA.BEN-AMMAR@FONCIA.COM

AB LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 23/06/26 A 09H47 MME J. BEN AMMAR

BONJOUR
MERCI DE NOUS DONNER UN CONTACT SUR PLACE
DANS L ATTENTE DE VOTRE RETOUR
CORDIALEMENT

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	H. Personnel + RIDGID K50	le 06/07	2	124,98	124,98
TOTAL H.T.					124,98
T.V.A. a 10,00%					12,49
TOTAL T.T.C.En EURO					137,47

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN